**Activité de groupe**

|  |  |
| --- | --- |
| **Type/titre de l’activité** | Comprendre l’article 33 dans la pratique |
| **Durée totale** | 1 heure |
| **Nécessités du lieu** | 3 groupes/salles d’atelier |
| **Equipement nécessaire** | 1 tableau à feuilles mobiles et des marqueurs pour chaque salle d'atelier  Les trois questions et l’étude de cas doivent être remises à chacun des groupes. Elles peuvent être écrites sur des tableaux à feuilles mobiles ou remises comme documents. |
| **Autre support** | Aucun |

**Objectif de l’activité :**

Mieux comprendre le rôle et la fonction des points de contact nationaux pour la Convention et des dispositifs indépendants de suivi et de mise en œuvre, ainsi que leur interaction avec la société civile.

**Dynamique, rôles et temps nécessaire :**

1. L’animateur explique l’activité à l’auditoire (objectif, dynamique, etc.) dans la salle principale et divise ensuite l'auditoire en *trois groupes de travail* et les envoie chacun dans une salle d'atelier (10 mn).
2. Remue-méninge autour de trois questions. Le groupe de travail nomme un rapporteur (30 mn) ;
3. Retour en séance plénière : chaque rapporteur présente les résultats de la discussion de son groupe de travail, souligne les domaines d'interaction possible entre les trois acteurs, et s’ensuit une brève discussion entre les trois groupes au sujet des similitudes et des différences entre les trois points de vue (20 mn).

ETUDE DE CAS

Le pays X vient juste de ratifier la Convention et son parlement a désigné le Ministre des affaires sociales comme point de contact. Il n’a pas nommé de dispositif de coordination (ce qui est facultatif). L’INDH a été nommée comme mécanisme indépendant et la société civile entend bien jouer son rôle dans le processus de mise en œuvre et de suivi.

Le **Groupe 1** abordera les questions suivantes selon la vision du **point de contact** :

* Quelles sont les questions relatives à la mise en œuvre qui doivent être traitées en priorité dans la première année qui suit la ratification ?
* Quels sont les principaux défis de la mise en œuvre ?
* Comment le point de contact doit-il s'engager auprès de l'INDH et de la société civile ?

Le **Groupe 2** abordera les questions suivantes selon la vision du **mécanisme indépendant/INDH :**

* Quelles sont les questions relatives à la mise en œuvre qui doivent être traitées en priorité dans la première année qui suit la ratification ?
* Quels sont les principaux défis de la mise en œuvre ?
* Comment l’INDH doit-elle s'engager auprès du point de contact et de la société civile ?

Le **Groupe 3** abordera les questions suivantes selon la vision de la **société civile :**

* Quelles sont les questions en matière de mise en œuvre que le point de contact et le mécanisme indépendant doivent traiter en priorité dans la première année qui suit la ratification ?
* Quels sont les principaux défis de la mise en œuvre ?
* Quelles stratégies la société civile peut-elle suivre pour renforcer l'interaction du point de contact et du mécanisme indépendant ?